

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 27 juin 2014

à 20 h 30

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame VOILLIOT Bernadette, Maire.

Etaient présents : VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, AUGENDRE Daniel, CLEMENT Adeline, VANNIER Eric, BERGER Antoine, CYRILLE Frédéric, LOREAU Céline, POUPON Jean Michel et VIGNERON Chantal.

Ayant donné pouvoir : ANDRIOT Fabienne à VIGNERON Chantal.

I. MUR DU CIMETIERE

Les devis pour le nettoyage et le traitement du mur du cimetière présentés ont été examinés par le conseil municipal.

Devant le coût important que cela représente, le conseil a souhaité faire un essai au karcher pour le nettoyage. Si le résultat est satisfaisant le traitement bactéricide et fongicide pourrait être appliqué directement par les soins de la collectivité.

II. COMITE DES FETES

La commune prend acte de la nouvelle constitution du comité des fêtes qui s'est réuni en AGE le 26 juin.

III. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU (RPQS) DU RESEAU DIT « DU BOURG » - Exercice 2012-2013

le RPQS rédigé pour l'exercice 2012-2013 a été avalisé par le conseil municipal. Celui-ci est consultable en mairie.

IV. PERSONNEL

La publicité d'une vacance de poste pour la surveillance de la cantine a été faite au niveau de la Préfecture. La décision de recruter ne pourra intervenir qu'au terme de 2 mois de publicité.

La réforme des rythmes scolaires avec notamment la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) impacte directement la masse salariale.

Il faut en effet prévoir une augmentation d'horaires pour Mme MARTIN qui passe de 27 h à 29 h 45 par semaine ainsi que la création d'un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 90 h annualisées.

D'autre part, la charge de travail induite au niveau du secrétariat représente 1 h 30 par semaine. Mme MONTCHARMONT bénéficiera donc d'un poste à 26 h par semaine (au lieu de 24 h 30) à compter du 1^{er} juillet 2014.

V. DECISION MODIFICATIVE

L'impact des TAP nous oblige à prendre une décision modificative au budget au niveau du personnel et au niveau de l'équipement en découlant.

Effectivement, compte tenu de l'utilisation de la cantine pour les activités des TAP qui doivent débiter à partir de 14 h 15, les locaux doivent être disponibles. En conséquence, l'achat d'un lave-vaisselle est prévu pour alléger le travail de l'agent qui pourra libérer les locaux plus tôt.

De nouvelles dépenses doivent également être prises en considération :

- achat de logiciels bureautique suite à dématérialisation
- alimentation électrique dans le local technique
- création toilettes handicapées à l'école

VI. PRIX A LA VENTE DES TERRAINS APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC

Il est décidé que le prix à appliquer pour la vente du terrain à Mme CYRILLE Stéphanie sera celui fixé par délibération du 11 mars 2003 relatif à la zone viabilisée compte tenu de la situation de celui-ci.

VII. ANNULATION ADMISSION EN NON VALEUR

L'admission en non-valeur décidée en précédent conseil municipal est annulée compte tenu de l'intervention du paiement de la « dette » entre temps.

VIII. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

Compte tenu du résultat du sondage réalisé auprès des familles et du coût supplémentaire engendré par la mise en place des TAP, le conseil municipal ne souhaite pas reconduire le CEJ à compter du 1^{er} janvier 2015. Un courrier le dénonçant sera transmis à Monsieur le Président du Centre Social afin de respecter le délai de préavis de 6 mois.

IX. DELEGUE ASSOCIATION DE SECTEUR SCOLAIRE

Madame le Maire est désigné déléguée à l'association de secteur scolaire.

X. QUESTIONS DIVERSES

⇒ Voirie

La Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication (C.A.O.A.) réunie le 13 juin dernier a retenu l'entreprise CHAUSSARD pour réaliser les travaux de réfection de voirie en respectant les critères définis dans le cahier des charges.

Les chemins de Couloise, La Chalnaud, Le Petit Bois, Les Forges et Villeneuve ont été retenus pour le programme 2014.

⇒ Installation électricité atelier communal

Le coût pour installer l'électricité dans l'atelier communal a été chiffré à 1 097.28 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord pour réaliser ces travaux.

⇒ Création WC handicapés école

Sur les deux devis présentés, c'est celui de la SARL LEBLANC qui a été retenu pour un montant de 1 787.46 € TTC.

⇒ Petits travaux école

La barre de fixation du portail de l'école va être modifiée conformément à la demande de l'école de façon à réduire les risques d'accidents.

Le devis de Mr CUCCIA est retenu pour un coût de 308 € TTC.

⇒ Trop plein du château d'eau

La commune va réaliser une remise en état des canalisations affaissées dont le rôle est de drainer l'eau du trop-plein du château d'eau.

Le propriétaire du terrain sera averti par courrier.

⇒ COHESIO

La Poste propose ses services au travers d'un contrat intitulé « COHESIO » pour être le relais auprès des personnes isolées, fragilisées ou à mobilité réduite de la commune en cas de fortes chaleurs notamment.

Après renseignements pris, compte tenu du coût et du service rendu, le conseil municipal ne souhaite pas y adhérer, le facteur jouant déjà ce rôle sans que cela soit contractualisé.

⇒ Demande de participation financière

Une demande d'aide financière sollicitée pour la prise en charge d'une sortie scolaire a été rejetée.

⇒ Prêt de la bannière du pèlerinage

La commune a été sollicitée par la communauté de communes du Sud Morvan pour le prêt de la bannière du pèlerinage dans le cadre d'une exposition de peintures, de sculptures et d'autres objets d'arts dans les églises et chapelles.

Compte tenu de la fragilité de la bannière d'origine, le conseil municipal donne son accord pour le prêt de celle, plus récente, qui a été réalisée pour le 100^{ème} anniversaire du Pèlerinage de ND du Suprême Pardon.

⇒ Informations diverses

Un spectacle itinérant « L'air du Temps » sera accueilli lors de la fête patronale de la Saint Maurice (21/09/2014). Il s'agit d'un spectacle de chansons, de variétés qui durera environ 1 h 30.

Il est rappelé que Jean DOLLET se produira à la salle des fêtes dimanche 29 juin où il présentera des « contes facétieux ».

Concernant le cimetière, il serait souhaitable d'envisager l'aménagement d'un espace dédié pour stocker les déchets.

D'autre part, avant les cérémonies commémorant le 100^e anniversaire de la guerre 14-18, il est envisagé de procéder à l'enlèvement de toutes les pierres tombales des concessions en reprise retombées dans le domaine communal.

La séance est levée à 23 h 10

**Bernadette VOILLIOT,
Maire,**



